Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260414-202604007SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-04-007

Objet de la délibération
COS BREIZH DESIGNATION REPRESENTANT ELUS ET BENEFICIAIRES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
09/04/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 14 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusés : BOUGET Didier donne pouvoir à DROUILLER Mickaël.
THIN Kavinn donne pour voir à ROUXEL Isabelle.

A été nommé secrétaire : PABOEUF Patrick.

Objet de la délibération :

COS BREIZH
DESIGNATION REPRESENTANT ELUS ET BENEFICIAIRES

La commune est adhérente au COS BREIZH, Comité des Œuvres Sociales dédié au personnel de la fonction publique territoriale. Il s'agit d'une association dont l'assemblée est composée de deux collèges paritaires, l'un représentant les personnes morales, l'autre les agents. Le représentant de la personne morale est un délégué élu.

Vu les statuts de l'association COS BREIZH,
Il est proposé au Conseil Municipal de nommer M. BOUGET Didier, conseiller municipal, délégué élu et Mme PITREBOTH Nelly, secrétaire générale de mairie, déléguée agent auprès du COS BREIZH.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT